

En 2006, une directive européenne oblige les Etats membres à créer des guichets d'entreprise. L'objectif principal est la création pour chaque pays d'un portail d'accès à l'usage des entreprises en vue de remplir l'ensemble des formalités administratives. Nous sommes donc dans une optique de rationalisation et d'efficience.

En Belgique, un guichet d'entreprise est un interlocuteur unique pour les entrepreneurs et les personnes désireuses de créer leur « boîte ». Il est chargé d'un nombre de tâches pour lesquelles les entreprises devaient précédemment faire appel à plusieurs instances. La première mission est l'information étendue à l'égard de l'entrepreneur potentiel portant sur l'ensemble des obligations, autorisations et formalités nécessaires à cette activité. Les guichets d'entreprises peuvent – en accord avec leurs clients – fournir des services supplémentaires tels que conseil et accompagnement, ainsi que remplir certaines formalités comme la demande d'inscription à la TVA, le paiement de cotisations sociales etc.

Les Jeunes MR souhaiteraient aller plus loin dans ce raisonnement et créer un guichet d'entreprise européen. En effet, l'Europe met à disposition des entrepreneurs de nombreux financements, mais ceux-ci ne sont pas bien mis en évidence par les différents pays de l'Union. Les conditions de ces financements sont parfois complexes et de nouvelles sources s'ajoutent régulièrement alors que d'autres disparaissent ou évoluent. Ce qui explique les difficultés rencontrées par les guichets d'entreprise nationaux quand il s'agit de mettre en avant les sources de financement disponibles au niveau européen.

Afin de permettre aux entrepreneurs d'avoir facilement accès à l'information et de pouvoir facilement solliciter un financement européen, les Jeunes MR plaident pour que tous ses services soient regroupés en un seul endroit.

De plus, un guichet européen unique serait beaucoup plus adapté à l'internationalisation des entreprises au niveau européen. De nos jours, un Belge souhaitant ouvrir une entreprise en France pour vendre ses produits en Allemagne ne devrait pas avoir à effectuer des démarches auprès de chacun des guichets d'entreprise dans chacun de ces pays. Un guichet européen unique permettrait de rationaliser les démarches et d'augmenter l'efficience d'un



Les Jeunes MR recommandent la création d'un guichet d'entreprise européen.

point de vue administratif.